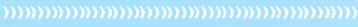


PATRIMOINE



GRAND CHÂTELLERAULT

# PLEUMARTIN



**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*Investissons aujourd'hui, dessinons demain*

# L'INVENTAIRE DES VALS DE GARTEMPE ET CREUSE - GRAND CHÂTELLERAULT

Terre de confluence des vallées de l'Anglin, de la Gartempe et de la Creuse, les Vals de Gartempe et Creuse offrent un patrimoine naturel bâti riche et diversifié. Les nombreux châteaux implantés le long des cours d'eau ponctuent les paysages et rappellent la situation stratégique de ce territoire, au carrefour de trois régions historiques : le Poitou, la Touraine et le Berry.

Voilà pourquoi un inventaire du patrimoine des communes des Vals de Gartempe et Creuse est mené depuis 2011. Achievé sur six communes, il se poursuit depuis janvier 2017 avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

## EN SAVOIR PLUS

Une opération d'inventaire consiste à recenser et étudier les biens culturels qui constituent le patrimoine d'un territoire, de l'Antiquité aux années 1970 : les paysages, l'habitat, les bâtiments religieux, les châteaux, les objets mobiliers, les traditions orales. Chacun des éléments étudiés (grâce à l'observation sur le terrain, les témoignages recueillis et les recherches dans les archives) fait l'objet d'un dossier documentaire illustré, accessible à tous. Retrouvez toutes ces informations :

- dans les mairies des communes étudiées
- [www.gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr](http://www.gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr)
- [www.inventaire.poitou-charentes.fr/](http://www.inventaire.poitou-charentes.fr/)
- au centre de documentation du patrimoine  
102 Grand'Rue à Poitiers - Tél : 05 49 36 30 07 ou 08

## PLEUMARTIN

Chef-lieu de canton jusqu'en 2015, la commune de Pleumartin a rejoint l'agglomération de Grand Châtellerault le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est peuplée de 1243 habitants répartis sur 23,92 km<sup>2</sup>, pour une densité de population de 52 hab/km<sup>2</sup> (en 2015). Elle est bordée par les communes de Leigné-les-Bois, La Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Saint-Pierre-de-Maillé, Archigny et Chenevelles.

L'inventaire de la commune a été réalisé du mois d'avril au mois de juin 2018. L'enquête sur le terrain a permis d'identifier 122 éléments du patrimoine (dont une soixantaine fait l'objet d'un dossier), illustrés par près de 1800 images.

# s o m m a i r e

## **I. Paysages et histoire**

1. Aux sources de la Luire
2. De Plain-Martin à Pleumartin
3. Un 19<sup>e</sup> siècle riche en transformations
4. Pleumartin au 20<sup>e</sup> siècle

## **II. Architecture et habitat**

1. Quelques éléments remarquables du patrimoine
2. Caractéristiques de l'habitat
3. Fermes et dépendances

## **III. Documentation**

1. Documents d'archives
2. Bibliographie générale
3. Webographie
4. Annexes

PLEUMARTIN (Vienne)  
Coiffures du Pays



## I. Paysages et HISTOIRE

La commune de Pleumartin est traversée du sud au nord par le ruisseau de la Luire, principal affluent de la Creuse dans l'est du Châtelleraudais. Ce cours d'eau a pu être une source d'attrait pour les premiers habitants de la région dès la Préhistoire.

Jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle, la terre de Pleumartin dépend de la seigneurie d'Angle (aujourd'hui Angles-sur-l'Anglin). L'importance du fief augmente considérablement en 1662, lorsqu'il accède au rang de marquisat. Plusieurs alliances matrimoniales aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles permettent aussi aux seigneurs du lieu d'accroître leurs richesses et d'agrandir leurs domaines.



L'étang de Saint-Sennery est le plus grand plan d'eau de la commune de Pleumartin.



La Loire traverse le bourg.



Le vallon creusé par le lit de la Loire, ici à la Boissière.



La source du Ris à la Guillochère.



Une route traversant la forêt de Pleumartin.



Le chêne du Grand Crin est déjà signalé sur le cadastre de 1833.



Une maçonnerie de pierre calcaire dure à Russais.

## 1. Aux sources de la Luire

La commune de Pleumartin présente un grand intérêt en terme de patrimoine naturel. C'est sur le territoire de la commune, au sud du bourg, que le ruisseau de la Luire prend sa source. Avec ses 15,50 km de longueur, la Luire est le plus important cours d'eau du territoire étudié en dehors de la Creuse et de la Gartempe : il traverse les communes de Pleumartin, Coussay-les-Bois et Lésigny avant de se jeter dans la Creuse. Un second ruisseau, le Ris, qui prend sa source au hameau de la Guillochère, forme la frontière sud de la commune avant de se diriger vers Vicq-sur-Gartempe. Il est alimenté par le ruisseau de Gauffran qui prend sa source à Pleumartin.

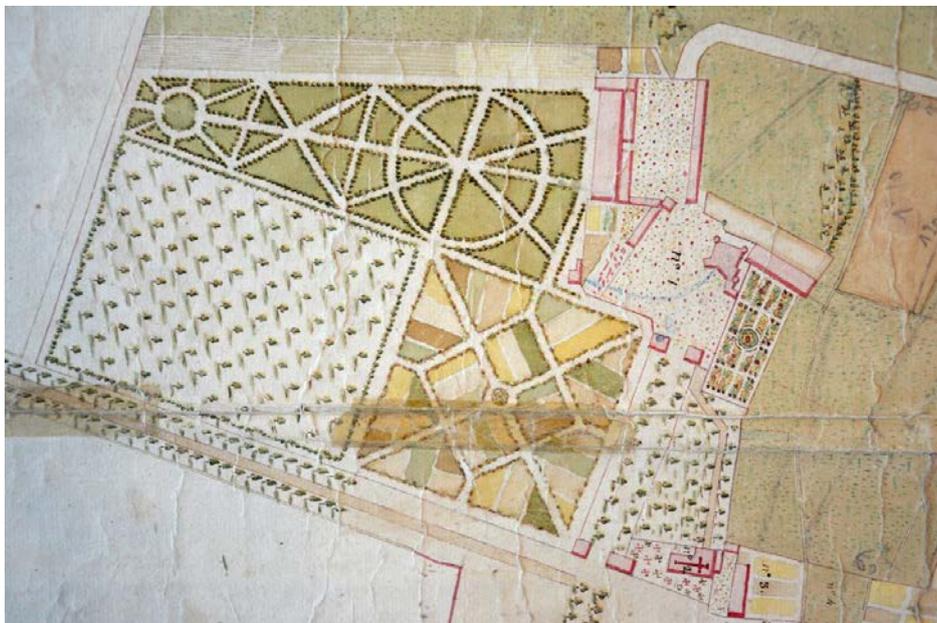
Le relief de Pleumartin est peu accusé. La majorité des paysages de la commune est constituée de grandes plaines, autrefois parsemées de brandes. La Luire creuse un petit vallon vers le nord du bourg, tout comme le Ris au sud-est.

La forêt de Pleumartin, située à quelques kilomètres au sud-ouest du bourg, occupe une surface de près de 5,7 km<sup>2</sup>. Il s'agit d'une des zones boisées les plus étendues des Vals de Gartempe et Creuse, après la forêt de la Groie à Mairé. Elle est protégée en tant que zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) pour sa richesse ornithologique. L'un des arbres de la forêt, le chêne du Grand Crin, est probablement multiséculaire. Il était déjà suffisamment ancien en 1833 pour être signalé sur le cadastre de la commune. Une autre ZNIEFF est présente sur la commune, aux brandes de la Croix Baron, au nord du hameau de la Ricatellerie. Elle est reconnue pour abriter plusieurs espèces d'orchidées sauvages, notamment l'orchis pyramidale, l'orchis grenouille, l'orchis bouffon et l'orchis à fleurs lâches. Plusieurs milliers de pieds d'orchis mouche ont aussi été recensés, ce qui en fait la station d'observation la plus importante de la Vienne pour cette espèce. L'étang de Saint-Sennery, aménagé dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, est aussi un refuge pour plusieurs espèces d'oiseaux et de poissons.

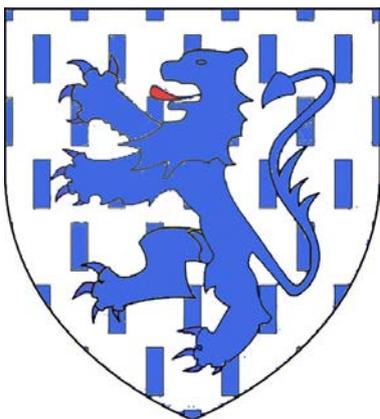
Le sous-sol de la commune est caractérisé par ses marnes calcaires d'eau douce et par la présence importante du calcaire. Le silex est aussi présent dans plusieurs zones de la commune. Plusieurs outils en silex, datant du Paléolithique et du Néolithique, ont d'ailleurs été découverts sur le territoire communal, constituant les toutes premières traces de peuplement à Pleumartin. Aujourd'hui encore, le silex est visible dans les maçonneries de certaines habitations puisqu'il a longtemps été employé comme matériau de construction en association avec le calcaire.



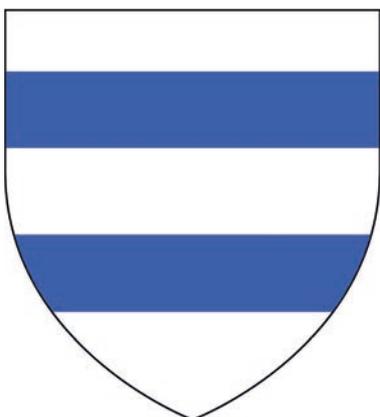
Représentation anonyme du château de Pleumartin d'après un bas-relief (sans date).  
© Médiathèque de Poitiers



Plan de la fin du 18<sup>e</sup> siècle montrant le château de Pleumartin et son jardin.  
© Archives départementales de la Vienne, FiH1 : Article 1



Armoiries de la famille d'Angle, ou Barbe d'Angle, branche dite "de Pleumartin" ("d'argent semé de billetes d'azur au lion de même").



Armoiries de la famille Ysoré ("d'argent à deux fascés d'azur").



Maison du 19<sup>e</sup> siècle construite à l'emplacement de l'ancien dépôt à sel.

## 2. De Plain-Martin à Pleumartin

Les premières traces de constructions remontent à l'Antiquité. Des fanums, temples gallo-romains de plan carré, ont été identifiés par prospections aériennes entre le bourg et le hameau de Crémille, à l'est.

L'actuel territoire de la commune de Pleumartin est constitué de deux anciennes paroisses mentionnées dès le 11<sup>e</sup> siècle : Saint-Sennery et Crémille. Elles forment aujourd'hui deux hameaux distincts situés à plusieurs kilomètres au nord et à l'est du bourg. Le nom de Plain-Martin, " la plaine de Martin ", n'apparaît dans les sources qu'au 13<sup>e</sup> siècle. Ce toponyme fait référence à saint Martin, fondateur de l'abbaye de Ligugé en 361, avant d'être évêque de Tours.

La terre de Pleumartin dépend anciennement de la baronnie d'Angle (aujourd'hui Angles-sur-l'Anglin), de la sénéchaussée de Poitiers et de la généralité de Bourges, dans la province voisine du Berry. La famille d'Angle, aussi appelée Barbe d'Angle, est citée en tant que seigneur de Pleumartin dès le 13<sup>e</sup> siècle. Guichard d'Angle, l'un des plus célèbres membres de cette famille, se rallie aux Anglais lors de la guerre de Cent Ans. Vers 1380, le roi de France Charles V lui confisque ses possessions et en transmet une partie à Jean Ysoré, gendre de Guichard. Cette nouvelle famille de seigneurs règne sur Pleumartin jusqu'à la Révolution.

Le château de Pleumartin a probablement été construit par ces nouveaux seigneurs au 14<sup>e</sup> siècle. Au lieu de s'implanter à proximité de l'église paroissiale de Saint-Sennery, ils font bâtir leur résidence plus au sud, à proximité du hameau de la Chaume, qui constitue l'actuel bourg de Pleumartin, près de la Loire. Flanqué de plusieurs tours défensives, le château présente un aspect fortifié et est accompagné d'un système de douves qui a en partie perduré jusqu'à nos jours. Il possède aussi sa propre chapelle castrale. Cette implantation des Ysoré génère une certaine attractivité pour la population et participe à la constitution d'un habitat groupé, futur bourg de Pleumartin.

Grâce à plusieurs alliances matrimoniales, la famille Ysoré acquiert un vaste territoire. En 1524, Jean Ysoré épouse Louise de Liniers, ce qui lui permet d'hériter de la seigneurie d'Airvault. En 1662, c'est au tour de la seigneurie de La Roche-Posay d'entrer en possession des Ysoré, après le mariage de René Ysoré III et Marie-Gabrielle Chasteigner de la Roche-Posay. Au mois de janvier de la même année, la seigneurie de Pleumartin est officiellement élevée au rang de marquisat par lettres patentes du roi de France. Cette distinction accroît encore davantage les droits et les privilèges de la famille Ysoré (droits de guet, péages, haute justice, etc.).

Pour administrer au mieux ses terres, le seigneur s'entoure de plusieurs notables. Au 18<sup>e</sup> siècle, le greffier, le procureur fiscal, le receveur et l'huissier royal exercent des charges importantes à la cour du marquisat de Pleumartin. Le marquis a aussi le privilège d'entretenir un dépôt à sel, produit nécessaire à la conservation des denrées alimentaires.



Carte postale montrant une tour du château (à droite), l'un des rares vestiges de la construction médiévale après sa destruction au 18<sup>e</sup> siècle.  
© Collection particulière



Plan du hameau de Saint-Sennery en 1790. L'ancienne église est marquée du numéro 46.  
© Archives départementales de la Vienne, FiH1 : Article 1



L'ancien moulin banal de Gauffran  
avant sa disparition.  
© François Bigot, 1982



L'ancienne église de Saint-Sennery, aujourd'hui  
transformée en grange.



Vestiges de l'ancienne église de  
Saint-Sennery à l'intérieur de la grange.

En mai 1680, le dépôt à sel est transféré à La Puye, mais il est finalement rétabli à Pleumartin en 1728 suite à un arrêt du conseil d'État. Ce dépôt se trouvait dans une maison donnant sur le champ de foire à proximité de la halle et était administré par un contrôleur dédié spécifiquement à cette tâche.

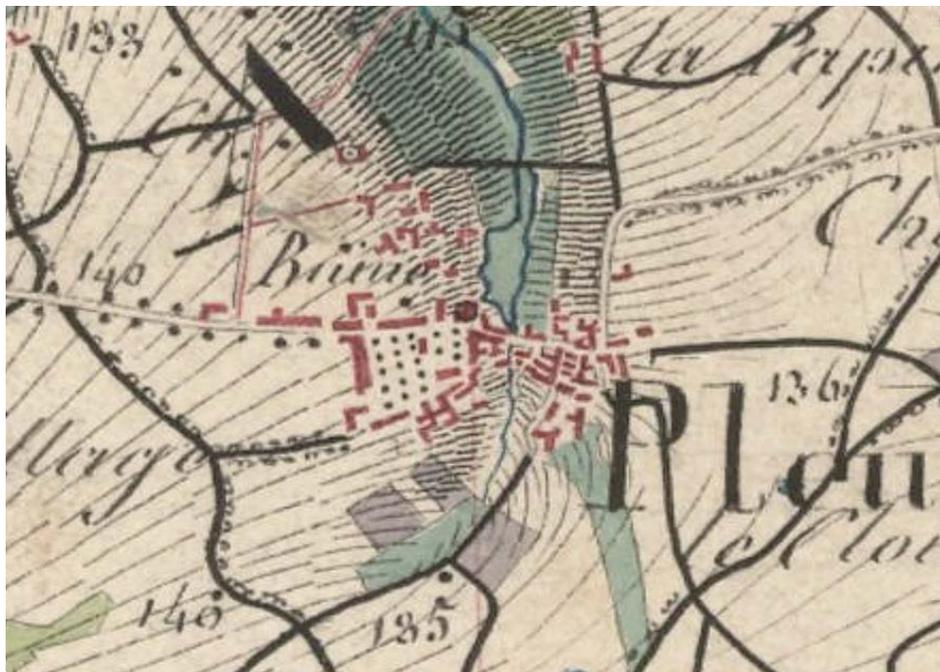
Les seigneurs de Pleumartin possèdent le moulin banal de Gauffran, situé sur un petit cours d'eau au sud de Crémille. S'ils veulent moudre leur grain, les habitants de la seigneurie doivent impérativement utiliser ce moulin et s'acquitter d'une taxe auprès du seigneur. Ce dernier possède aussi plusieurs métairies, notamment à Mézeray, à Montgré et à la Papinerie, mais aussi à Saint-Phèle-de-Maillé, à la Chapelle-Roux (aujourd'hui à Chenevelles), à La Roche-Posay, etc. Dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle, le fermage des métairies est renouvelé tous les ans, le jour de la Saint-Martin. Les seigneurs possèdent aussi une grande partie de la forêt de Pleumartin où les arbres sont coupés pour leur bois ou pour produire du charbon.

Au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, le marquis Victor Marie Ysoré, fortement endetté, s'est fait connaître pour sa grande cruauté : en 1753, dans une cheminée du château, il fait griller le dos de quatre huissiers venus réclamer le règlement des dettes. L'affaire s'envenime lorsqu'il fait abattre un représentant de la sénéchaussée de Poitiers, arrivé à Pleumartin pour le juger. Le marquis est alors forcé de fuir pour échapper aux autorités. Il est finalement découvert et conduit devant la justice. Le verdict du Parlement de Paris est sans appel : il est jugé coupable et condamné à la peine de mort en 1756. Il meurt finalement dans sa geôle avant l'exécution de la sentence. Par ailleurs, la justice ordonne la destruction complète du château de Pleumartin, symbole fort du pouvoir nobiliaire du marquis. Cette affaire marqua considérablement le pays et ses alentours et de nombreuses légendes circulèrent sur les méfaits du marquis jusqu'au siècle suivant.

Dans le domaine religieux, la petite église paroissiale de Saint-Sennery dépend de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Elle doit son nom à un saint peu connu du nom de Céneri. Né à Spolète en Italie, il traverse la Gaule au 7<sup>e</sup> siècle puis s'installe dans le Mayennais et participe à son évangélisation. L'église Saint-Sennery de Pleumartin, éloignée du centre géographique de la paroisse et du château, perd progressivement de l'importance à partir du milieu du 16<sup>e</sup> siècle. En effet, vers 1554, le seigneur de Pleumartin Jean Ysoré fait construire une « grande chapelle » dédiée à la Trinité dans le bourg de la Chaume, à proximité du château, pour servir de lieu de sépulture à sa famille. La position centrale de ce bâtiment par rapport aux limites de la paroisse attire une part grandissante de la population, qui délaisse l'église Saint-Sennery. Entre 1624 et 1628, le curé Ducluzeau fait tout de même restaurer l'église et le presbytère de Saint-Sennery après un abandon de cinquante ans. Il fait refondre la cloche en 1641 mais son décès trois ans plus tard met un terme à ses efforts de sauvegarde de l'église paroissiale. En 1695, le curé doit se rendre à l'évidence et accepte que le siège de la paroisse soit officiellement transféré à la grande chapelle de la Trinité. Après cette date, l'ancienne église de Saint-Sennery est transformée en grange.



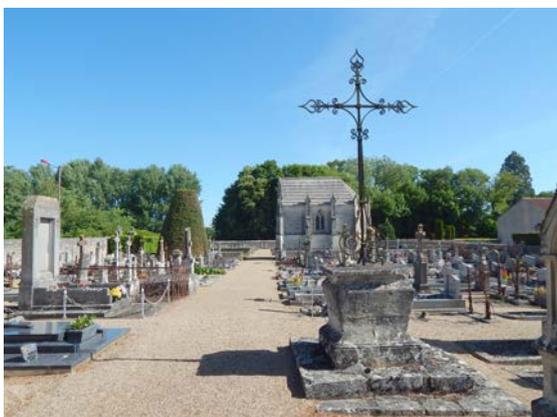
Une vue de l'ancien hôtel de ville construit en 1834 sur le champ de foire.  
© Collection particulière



Bourg de Pleumartin sur la carte de l'état-major datant de 1842.  
Le champ de foire et ses rangées d'arbres sont bien visibles au  
centre de l'image.  
© geoportail.gouv.fr



Jour de foire au bourg en 1875.  
© Collection particulière



Le cimetière de Pleumartin, déplacé en 1809.



Autrefois, le bourg concentrait la majorité des activités artisanales de la commune.  
© Collection particulière

### 3. Un 19<sup>e</sup> siècle riche en transformations

La Révolution bouleverse les anciennes circonscriptions administratives. Les paroisses de Pleumartin et de Crémille sont transformées en communes puis fusionnent dès 1790. La nouvelle commune ainsi créée devient en 1801 le chef-lieu d'un canton qui, à l'origine, regroupe les communes de Cenan, La Chapelle-Roux, Leigné-les-Bois, La Puye, Pleumartin et Sainte-Radegonde-en-Gâtine. Ce statut lui permet notamment d'être le siège d'une justice de paix, un lieu où étaient jugées des affaires de gravité mineure à l'échelle du canton. Cette justice de proximité, rapide et gratuite, permet de traiter des cas très variés, allant de l'injure à la contestation d'une vente, à un héritage ou encore une contestation de fermage. De la même manière, Pleumartin peut accueillir une brigade de gendarmerie dès 1792. Elle est commandée par un simple brigadier jusque dans les années 1860, puis par un maréchal des logis.

Le marquis de Pleumartin, Armand Louis François Ysoré, rentré d'exil après en 1802, tente de récupérer la propriété du champ de foire et de la halle qui lui appartenaient avant la Révolution. Après de longues tractations avec la mairie, le préfet de la Vienne finit par trancher : la halle est alors rendue au marquis mais le champ de foire est maintenu en tant que place publique.

En août 1804, le cimetière, situé autour de l'église du bourg, doit être déplacé suite à une déclaration du conseil municipal. En effet, depuis quelques mois, une nouvelle loi interdit la présence de tombes à moins de 50 mètres des habitations. L'exiguïté du cimetière devient problématique et, en 1807, la commune interdit toute nouvelle inhumation pour des raisons sanitaires. Ce n'est que deux ans plus tard qu'il est transféré à quelques centaines de mètres à l'ouest du bourg, au nord de la route de Pleumartin à Châtellerault.

En 1833, la municipalité décide de faire construire un nouvel hôtel de ville. Les plans sont dressés par l'architecte châtelleraudais Louis Renaudet père : la nouvelle construction, située au centre du champ de foire, comprend une halle au blé au rez-de-chaussée (pour faire concurrence à la halle du marquis), un logement d'instituteur, une salle d'école primaire, un tribunal pour la justice de paix et un espace dédié à la mairie à l'étage. Les travaux sont réalisés un an plus tard.

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, le nombre de foires augmente de manière constante. Elles n'ont lieu que sept fois par an en 1857 puis se déroulent tous les mois au début du 20<sup>e</sup> siècle. Pleumartin en tire une grande renommée car elles sont particulièrement réputées pour le grain et surtout pour les bœufs qui s'y vendent. Les marchés se tiennent chaque mercredi.



Élévation sud de la gare à la fin du 19<sup>e</sup> ou au début du 20<sup>e</sup> siècle.  
© Collection particulière



Élévation nord de la gare aujourd'hui.



Le four à chaux de la Boissière  
construit en 1867.



Meules de l'ancienne huilerie du bourg.

Vers 1870, la culture céréalière occupe plus de la moitié de la surface de la commune. Quant aux parcelles de vignes, elles sont bien moins présentes que dans d'autres communes des environs et n'occupent que 5 % du sol. Le chanvre est aussi cultivé mais dans des proportions très réduites.

Bien que l'activité agricole domine, il existe sur le territoire nombre d'industries. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, une fabrique de meules de moulin est tenue par Pierre Brossier, habitant du bourg et ancien adjoint au maire. La production de chaux prend son essor à partir de 1867, lorsque le marquis de Pleumartin fait construire un four au hameau de la Boissière. La pierre calcaire est extraite de carrières situées à proximité de l'usine. Une grande rampe reposant sur d'énormes piles, aujourd'hui disparues, permet aux ouvriers d'acheminer des chariots remplis de pierres jusqu'au sommet du four, où elles sont déversées dans le gueulard.

L'ancien moulin banal de Gauffran reste en activité pendant une partie du 19<sup>e</sup> siècle et sert de moulin à farine pour les habitants de la commune. Une huilerie, située dans le bourg à proximité du lavoir, produisait probablement de l'huile de noix.

La majorité des artisans de Pleumartin vivent dans le bourg. Avec le développement de l'activité commerciale et l'attractivité des foires, les métiers orientés vers l'accueil des voyageurs sont particulièrement bien représentés : en 1866, le bourg compte dix aubergistes, quatre cabaretiers et quatre cafetiers. Outre ces activités, les métiers de maréchal-ferrant (huit en 1866), de cordonnier (sept), de charpentier (six) et de menuisier (cinq) sont les plus exercés. Quant aux femmes, elles sont le plus souvent couturières ou lingères (six en 1866).

Le 19<sup>e</sup> siècle est aussi une période de désenclavement pour Pleumartin. Entre les années 1860 et 1870, la mairie se dote d'un télégraphe, qui facilite la circulation de l'information. De nouvelles routes sont aussi créées pour relier le bourg aux communes voisines. L'arrivée du chemin de fer à la fin du 19<sup>e</sup> siècle accélère ce mouvement de mise en réseau des villages. Le tracé de la ligne reliant Châtellerault à Tournon-Saint-Martin traverse la commune d'ouest en est. La Compagnie d'Orléans choisit, dans un premier temps, d'implanter la gare au hameau du Clou mais elle est finalement installée au sud-est du bourg, près de la route d'Archigny. Un projet de station à Crémille est sérieusement étudié pour rapprocher la ligne des communes de Vicq-sur-Gartempe et Angles-sur-l'Anglin mais il est abandonné. Si la première tranche des travaux reliant Châtellerault à Pleumartin est terminée en 1885, il faut attendre 1891 pour que la gare soit construite. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le quartier de la gare est doté d'un silo construit pour la coopérative agricole de la région Pleumartin-Archigny. Situé le long de la voie de chemin de fer, près de l'avenue d'Hargarten, il permet de stocker les récoltes produites sur la commune avant leur expédition par le train.



La gendarmerie de l'avenue des Acacias.

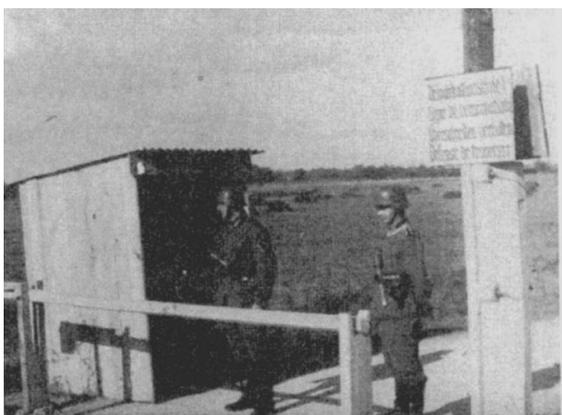


Le monument aux morts de Pleumartin au début du 20<sup>e</sup> siècle.  
© Collection particulière



Inscriptions et gravures nazies sur un mur du village pendant la Seconde Guerre mondiale.

© Collection particulière



Poste de garde-barrière allemand sur la ligne de démarcation au hameau des Faguets.

© Archives départementales de la Vienne, 12 J 45 : n°179

## 4. Pleumartin au 20<sup>e</sup> siècle

En 1908, l'avenue Jourde est percée au sud de la place de l'hôtel de ville. Son tracé est dessiné par l'agent voyer cantonal, Charles Alluaume. Le percement nécessite la destruction d'une grange située sur la place, ancienne propriété de Mme Jourde, qui donne son nom à la nouvelle avenue.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la brigade de gendarmerie est installée dans une caserne, aujourd'hui détruite, située à l'angle sud-ouest du champ de foire, vers la route d'Archigny. Le local étant signalé comme insalubre à plusieurs reprises, les gendarmes déménagent dans le local de l'avenue des Acacias au début des années 1920.

Après la Première Guerre mondiale, la commune fait ériger un monument aux morts à proximité de la gare. L'architecte désigné par le conseil municipal est Ferdinand Milord, auteur du monument de Châtellerault et de celui de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, qui est une copie quasi conforme du monument de Pleumartin. L'obélisque en pierre calcaire de Lavoux est surmonté d'un coq gaulois en bronze produit par la fonderie parisienne Durenne sur un modèle du sculpteur animalier Prosper Lecourtier. Les travaux sont définitivement réceptionnés le 20 mars 1923.

Le désenclavement se poursuit dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Plusieurs lignes d'autobus, reliant Pleumartin à Châtellerault, à Poitiers et au Grand-Pressigny, sont créées entre les années 1910 et 1930. Le confort moderne gagne progressivement la campagne : en 1932, le conseil général de la Vienne autorise la création d'un syndicat intercommunal d'électricité pour que Pleumartin et quelques communes alentours puissent construire un réseau électrique pour leurs hameaux.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la commune est coupée en deux par la ligne de démarcation selon un axe nord-est/sud-ouest. La ligne est parallèle à l'actuelle route départementale D3 qui relie Bonneuil-Matours à La Roche-Posay. Les principaux postes de gardes allemands se trouvent aux hameaux de Russais et au Grand Village qui est le siège de la Kommandantur du secteur. Un avant-poste est aussi implanté aux Faguets, à la limite de la commune de Leigné-les-Bois, pour contrôler les voyageurs voulant se rendre dans la commune, en empruntant un chemin passant par la forêt de Pleumartin pour se rendre au Grand Village.

Dès 1939, plusieurs villages de Moselle sont évacués pour faire face à l'avancée allemande. C'est à partir de cette date que des réfugiés de la commune d'Hargarten-aux-Mines, à proximité de la frontière allemande, sont accueillis à Pleumartin. Certains Mosellans restent plusieurs années dans la commune et tissent des liens d'amitiés avec les locaux. Encore aujourd'hui, les deux communes gardent un contact régulier et se réunissent périodiquement.



## II. ARCHITECTURE ET HABITAT

La plupart des éléments étudiés présentant un intérêt patrimonial significatif sont situés dans le bourg de Pleumartin. La halle, construite au 17<sup>e</sup> siècle, est vraisemblablement le bâtiment le plus ancien de la commune, malgré plusieurs remaniements. Le château, l'église paroissiale ou encore l'hôtel de ville ont tous été construits ou reconstruits au 19<sup>e</sup> siècle ou au début du 20<sup>e</sup> siècle.

C'est aussi le cas de la majorité de l'habitat de la commune. Les maisons à étage et couvertes d'ardoises du bourg arborent souvent un décor classique, caractérisé par sa sobriété. Les boutiques au rez-de-chaussée rappellent l'importance de l'activité commerciale de la commune, garantie par ses nombreuses foires.

Dans les hameaux, une cinquantaine des fermes ont été repérées. Elles aussi ont subi de grandes transformations aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles mais quelques-unes présentent encore des traces plus anciennes.



Carte postale montrant l'aspect primitif du  
château construit au 19<sup>e</sup> siècle  
[élévation sud-ouest].  
© Collection particulière



Carte postale montrant les remaniements des  
années 1930.  
[élévation nord-est]  
© Collection particulière



Monogrammes des anciens propriétaires du château, inscrits dans une frise de triglyphes.



Fronton sud-ouest décoré du blason de la famille Ysoré, encadré par deux paires d'angelots.



Communs dépendant de la ferme du château.

# 1. Quelques éléments remarquables du patrimoine

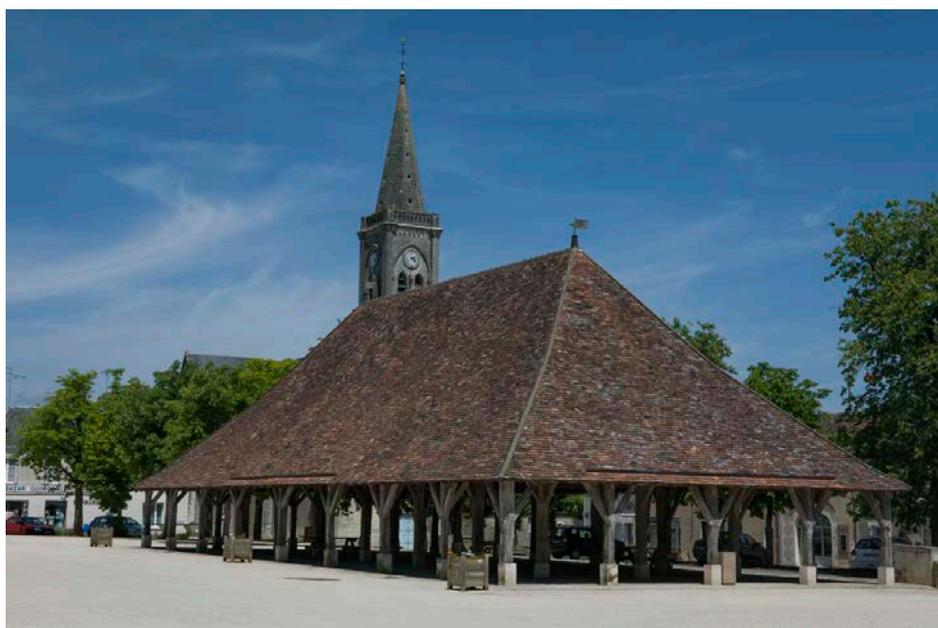
## Le château

Le château médiéval est peu connu. Au 18<sup>e</sup> siècle, le logis est accompagné de pavillons (encore conservés aujourd'hui), d'une grande orangerie et de bâtiments d'exploitations. Malgré la condamnation du marquis Victor Marie Ysoré et la sentence de 1756 ordonnant la destruction du château, quelques vestiges demeurent : une haute tour circulaire de faible diamètre est encore visible dans le parc et pourrait être un vestige de l'ancien logis. Une grande dépression du terrain près de l'emplacement de l'ancien château permet de distinguer les anciennes douves. Plusieurs caves ou souterrains sont aussi signalés au début du 20<sup>e</sup> siècle.

Il faut attendre le début des années 1830 pour qu'une nouvelle demeure soit bâtie. Érigée par le marquis Louis Armand François Ysoré et son fils Angadrème Louis, cette construction est un exemple rare de château de style Louis-Philippe dans les Vals de Gartempe et Creuse. L'édifice de plan carré est caractérisé par la composition néo-classique du décor, qui se manifeste dans les pilastres d'ordres toscans et ioniques et dans les frises à vagues et à denticules qui règnent sur le pourtour du bâtiment.

Un siècle après sa construction, la demeure subit d'importants travaux. Les propriétaires s'inspirent alors d'une demeure italienne de style palladien, dont le classicisme s'intègre parfaitement avec le château de 1830. L'étage d'attique est transformé en second étage et une balustrade, surmontée de pots-à-feux, couronne chaque façade. Les élévations nord-est et sud-ouest sont dotées de frontons triangulaires portant des décors sculptés. Des sculptures en haut-relief encadrent les blasons des Ysoré et ceux des différentes épouses de la famille au 19<sup>e</sup> siècle.

D'après les matrices cadastrales, les communs sont reconstruits en 1861. Des granges, des étables et des logements pour les domestiques sont disposés de chaque côtés d'une grande cour carrée et remplacent les anciennes servitudes. Le parc entourant le château est aménagé en jardin à l'anglaise, composé de grands espaces de pelouses parsemés de bosquets d'arbres. La propriété est clôturée par un mur.



La halle vue depuis le nord du champ de foire.  
© Christian Rome, 2015



La halle vue depuis le sud du champ de foire.  
© Christian Rome, 2015



Des blocs de pierre isolent les piliers en bois de l'humidité du sol.  
© Christian Rome, 2015



La charpente en bois, dont la majorité des pièces sont d'origine.  
© Christian Rome, 2015



La halle en cours de remontage.  
© Jacques Besse, 2004

## La halle

La halle de Pleumartin a probablement été construite au 17<sup>e</sup> siècle dans les années qui suivent l'établissement du marquisat de Pleumartin. En effet, à partir de 1662, les lettres patentes donnent à la seigneurie le droit de se doter d'un marché par semaine et de deux foires par an. Le nouveau bâtiment permet aux marchands de s'abriter des intempéries. Le seigneur du lieu récolte une taxe, appelée « droit de plaçage », qui est payée par les commerçants souhaitant exposer leurs marchandises sur le champ de foire.

Le bâtiment mesure 27 mètres de long sur 13 mètres de large, pour une surface au sol de plus de 300 m<sup>2</sup>. Il repose sur quarante poteaux en bois de chêne, repartis en quatre rangées et formant trois nefs. Ces poteaux en bois s'appuient sur des blocs de pierres qui les isolent de l'humidité du sol. Couvert de tuiles plates, le bâtiment présente un toit à croupes dont la pente est particulièrement prononcée.

À la Révolution, la halle, comme tous les biens seigneuriaux, est confisquée au marquis de Pleumartin. Elle lui est rendue entre 1802 et 1805 et conserve sa destination première de lieu commercial. En 1897, elle est vendue à la mairie de Pleumartin, qui la revend aussitôt par adjudication. À l'époque, la municipalité la juge « d'un aspect affreux » et désire s'en débarrasser pour améliorer la circulation autour du champ de foire. En effet, la halle est construite en partie sur la route, au sud du champ de foire. L'acquéreur est un fermier habitant au hameau de Ribatou à Leigné-les-Bois. Après l'avoir remontée dans sa propriété, il construit des murs entre les poteaux pour convertir la halle en grange.

Un siècle plus tard, le propriétaire de la ferme de Ribatou cède l'ancienne halle pour un euro symbolique à la commune de Pleumartin, qui la fait remonter en 2004. Pour éviter les problèmes de circulation, elle n'est pas réinstallée à son emplacement d'origine, mais légèrement plus au nord, sur la place. Plusieurs pièces de bois ont dû être remplacées lors du chantier mais la majorité d'entre elles sont d'origine. Le bâtiment a retrouvé une seconde vie depuis sa reconstruction dans le bourg. Il accueille le marché chaque semaine ainsi que des manifestations sportives et culturelles.



Élévation nord de l'hôtel de ville depuis le champ de foire.



Fronton portant une plaque commémorant la construction du bâtiment.



Balcon de l'ancienne salle des délibérations en pierre de Lavoux.



Œils-de-boeuf en zinc.



Élévation ouest de l'ancienne salle de justice de paix, accolée à l'hôtel de ville.



Escalier en bois de chêne dans le vestibule.



Décor en plâtre du plafond de l'ancienne salle des délibérations.

## L'hôtel de ville

Le bâtiment actuel remplace celui construit en 1833 sur le champ de foire, dont le mauvais état est signalé dès 1862. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la commune décide de faire construire un hôtel de ville à l'angle de l'avenue Jourde, nouvellement percée au sud de la place. L'architecte désigné par le conseil municipal, Ferdinand Milord, réalise les plans en 1910. Les travaux de maçonnerie sont adjugés à l'entreprise pleumartinoise d'Aimé Martin. Les pierres calcaires utilisées sur ce chantier proviennent des carrières de Lavoux et de Chauvigny.

Lorsque le projet voit le jour, l'architecte travaille au même moment sur l'hôtel de ville de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, ce qui explique les similitudes entre les deux bâtiments. Le style Beaux-Arts qui est employé est à la mode au début du 20<sup>e</sup> siècle et se distingue par son riche décor. Le nouvel hôtel de ville comprend un rez-de-chaussée traité en bossage continu et ajouré de baies en plein cintre. L'étage présente cinq fenêtres couvertes de plates bandes et possède deux balcons supportés par des consoles. La travée gauche de la façade nord est couronnée d'un fronton et d'un édicule portant la date de construction, ainsi qu'une plaque dédiée aux membres du conseil municipal. Quant au toit, il est mansardé et couvert d'ardoises.

À l'intérieur, le rez-de-chaussée accueille une salle des fêtes, tandis que l'étage est dévolu au cabinet du maire et à la salle des délibérations. Le grand escalier en bois de chêne, situé dans le vestibule, se développe jusqu'aux combles. Les plafonds du vestibule et de l'ancienne salle des délibérations, réalisés en plâtre, sont décorés d'une fausse-corniche, d'une frise cannelée et de motifs floraux. Enfin, plusieurs pièces de l'édifice sont équipées de cheminées en marbre dont les piédroits sont sculptés en forme de pattes de lion.

L'hôtel de ville de Pleumartin intègre aussi un tribunal de justice de paix situé dans une aile longeant l'avenue Jourde. Cette partie de l'édifice, construite sur un seul niveau, est accessible par deux portes : l'une donne accès à la salle d'audience et l'autre aux bureaux du juge et du greffier. Il semble que les travaux ne sont pas entièrement terminés en 1914. En effet, un second marché est passé en 1920 pour terminer les maçonneries et les plafonds. L'ancien plâtrier, M. Athanase, est mutilé de guerre et doit donc être remplacé. Aujourd'hui, la mairie abrite une collection de tableaux du peintre pleumartinois Albert Joulin (1914-1994). Cet artiste prolifique affectionnait particulièrement les paysages autour des vallées de la Gartempe et de la Creuse.



Élévation sud de l'église depuis le champ de foire.



Chevet de l'église depuis le parc du château.



Décor et horloge du clocher.



Tympan inscrit dans un arc brisé, au-dessus de la porte principale.



Plan de l'église et son cimetière en 1790, avant sa reconstruction.

© Archives départementales de la Vienne, FiH1 : Article 1



Vue de la nef depuis la tribune.



Dallage du chœur.

## Patrimoine religieux

En 1695, la grande chapelle du bourg, construite au nord-est du champ de foire, devient officiellement l'église paroissiale de Pleumartin. Pendant le premier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, son état de dégradation est constamment signalé. Elle fait alors l'objet des divers travaux de réparations et d'agrandissements : le mur sud est percé de plusieurs arcades et une nef latérale est ajoutée au bâtiment d'origine. La taille de l'édifice se révèle pourtant insuffisante car elle doit accueillir, en plus des paroissiens de Pleumartin, des fidèles des villages alentours qui habitent trop loin des églises de leurs communes respectives. En 1877, il est estimé qu'entre 400 et 500 personnes résidant à Vicq-sur-Gartempe, Saint-Pierre-de-Maillé, Archigny et Leigné-les-Bois se rendent à la messe à Pleumartin.

En 1877, le conseil municipal vote la reconstruction de l'église de la Trinité et fait appel à deux architectes tourangeaux, A. Jousset et l'abbé Pierre Paul Brisacier. Ces derniers choisissent de modifier l'orientation du bâtiment pour ouvrir une entrée au sud, du côté du champ de foire. L'église est aussi considérablement agrandie. De style néo-gothique, elle est constituée d'un clocher-porche prolongé vers le nord par une nef unique. Le transept accueille deux chapelles privées et le chœur se termine par une abside polygonale. Les pierres calcaires utilisées pour la maçonnerie proviennent de Chauvigny, de Châtellerault et de Saint-Pierre-de-Maillé. Les moulures des arcs doubleaux et les clés de voûtes sont réalisées en plâtre. Les travaux sont réalisés par les entreprises de MM. Carmaza et Moreau et sont entièrement terminés en 1883. Il faut pourtant attendre 1897 pour que la nouvelle église soit consacrée. Certains objets sont antérieurs à la reconstruction et pourraient provenir de l'ancienne église ou de l'église de Crémille. Plusieurs d'entre eux sont protégés au titre des Monuments historiques, comme les tableaux octogonaux représentant la Vierge et Marie-Madeleine, situés dans le chœur. L'église abrite aussi un reliquaire de la Vraie Croix, ou staurothèque, daté de 1773. Il a été donné à l'église de la Trinité en 1944 par Ida Ysoré d'Hervault, épouse du marquis de Triquerville et descendante des seigneurs de Pleumartin.

Les vitraux les plus anciens, datés de 1881, sont visibles dans les bras du transept et dans le chœur. Ils sont l'œuvre de Julien Fournier, maître verrier tourangeau. Le vitrail de la baie axiale, représentant la Trinité, est offert par le curé de l'église, Hippolyte Maurin. Les verrières de la nef sont plus récentes : créations du maître verrier angevin Jean Clamens, elles sont réalisées en 1902.



Élévations nord et ouest de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Crémille.



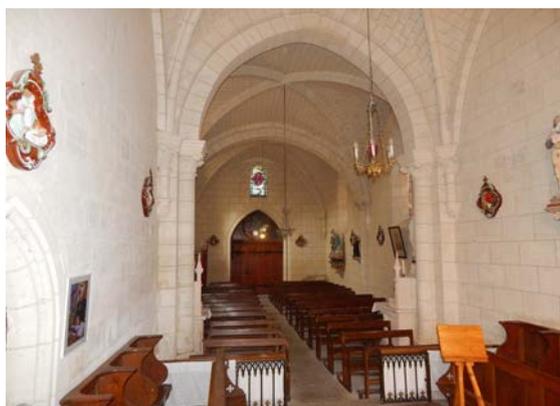
Chevet de l'église vu depuis le cimetière.



Baies géminées du clocher.



Oculus à cinq lobes au-dessus du portail de l'église.



Vue de l'arc doubleau séparant le chœur de la nef.



Vue du chœur depuis la nef. Les deux autels latéraux sont appuyés de chaque côté de l'arc doubleau séparant le chœur de la nef.



Maître-autel de l'église.

L'église **Saint-Pierre-ès-Liens de Crémille** est citée pour la première fois en 1099 dans une bulle papale faisant état des possessions de l'abbaye de Preuilly (aujourd'hui Preuilly-sur-Claise). Elle dépend de la paroisse de Crémille, qui comprend le bourg éponyme ainsi que les fermes de Bournaveau et des Boutaires. De l'église romane primitive, il ne reste vraisemblablement que le chevet demi-circulaire.

Après la Révolution, la paroisse est fusionnée à celle de Pleumartin et l'église de la Trinité devient la seule église de la nouvelle paroisse où le culte est célébré. Entre 1802 et 1803, les habitants de Crémille rédigent une pétition adressée à l'évêque de Poitiers pour que le culte soit maintenu dans leur église. Cependant, le sous-préfet accorde le transfert des objets mobiliers de l'église de Crémille à l'église de la Trinité dès 1804. Après plusieurs décennies d'abandon, le culte est finalement rétabli en 1846. À partir de cette date, l'église de Crémille possède son propre presbytère et est desservie par son propre curé, comme sous l'Ancien Régime.

En 1873, le sous-préfet autorise la restauration de l'église. L'abbé Pierre Paul Brisacier, qui travaille ensuite à la reconstruction de l'église de la Trinité, transforme l'entrée du bâtiment en clocher-porche. La charpente de la nef est modifiée pour permettre la construction de voûtes à croisées d'ogives. Entre 1902 et 1903, l'architecte châtelleraudais Eugène Colombet reprend notamment les fondations et restaure les voûtes et les élévations. Les moulures des chapiteaux et des croisées d'ogives sont aussi modifiées à cette occasion.

L'église de Crémille présente une nef unique orientée. Elle est bâtie en moellon de pierre calcaire, à l'exception de l'abside demi-circulaire et du clocher-porche, construits en pierre de taille. À l'intérieur, deux autels dédiés à la Vierge et à saint Jean-Baptiste sont installés de part et d'autre de l'arc doubleau séparant la nef et le chœur. Le maître-autel, création de l'atelier Saint-Savin de Poitiers, a été offert à l'église par Godefroy de la Tour d'Auvergne, gendre du marquis de Pleumartin depuis 1875. L'église abrite aussi trois vitraux réalisés en 1854 par le maître verrier tourangeau Lucien Lobin. La scène de l'évasion de saint Pierre des geôles du roi Hérode est représentée sur la baie axiale.

Le cimetière de Crémille est toujours visible au sud-est de l'église. Plusieurs pierres tombales anciennes sont dignes d'intérêt, notamment celle de Louis Philogone Balard d'Herlinville, maire de Pleumartin de 1854 à sa mort en 1857. Ses deux filles, Aurélie et Adolphine, ont fait don d'une verrière située dans la nef de l'église de Crémille.



Carte postale montrant l'ancienne école des filles, devenue ensuite école des garçons.  
© Collection particulière



L'ancienne école des filles de nos jours.

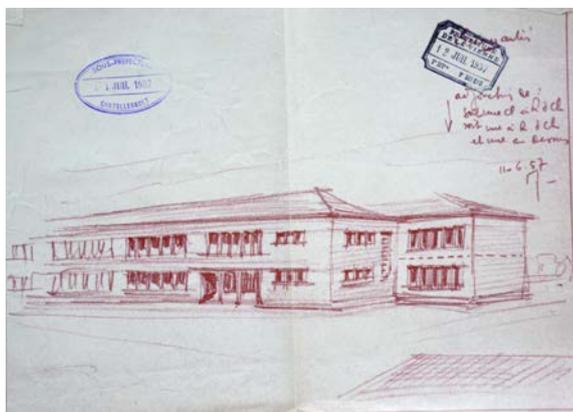


L'ancienne école des filles.

## Les écoles

En 1833, la première école de Pleumartin doit se situer dans le même bâtiment que l'hôtel de ville construit sur le champ de foire. Quelques années plus tard, les jeunes filles sont « privées d'instruction » avec la fermeture de leur classe. Bien que la loi autorise la mixité des classes depuis 1833, les familles étaient réticentes à mélanger les garçons et les filles. Dans le même temps, le local du champ de foire, seulement fréquenté par les garçons, devenu très rapidement insuffisant pour le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés.

En 1857, devant les plaintes des parents, la municipalité envisage de construire deux écoles, une pour les garçons et une pour les filles, sur deux parcelles voisines. Elles sont situées à l'est du bourg, au lieu-dit les Petits Champs de la Croix, entre la route de Lésigny et la route de Vicq-sur-Gartempe. En 1859, les travaux sont menés par l'architecte Auguste Lubac et l'entrepreneur Léon Rabeau, tous deux domiciliés à Châtellerault. Des pierres de calcaire dur sont utilisées pour la base des murs et du tuffeau, plus tendre, pour le reste des maçonneries. Les bâtiments sont couverts d'ardoises et le sol est en carreaux de terre cuite, issus des carrières de La Roche-Posay.



Croquis du nouveau bâtiment réalisé par l'architecte Pierre Gouron en 1957.  
© Archives départementales de la Vienne, 601 W 580

L'école des filles se situe sur la parcelle la plus à l'est. Elle accueille des salles de classe et des logements pour les institutrices. L'élévation sud du rez-de-chaussée arbore trois arcades couvertes d'arcs en anse de panier. L'école des garçons, à l'ouest, est bâtie selon un plan en L. L'un des corps de bâtiment accueille la salle de classe des petits et l'autre abrite la salle de classe des grands et les appartements des instituteurs. Les deux écoles sont adjointes d'une bibliothèque scolaire et d'une buanderie, mises à disposition des élèves et des enseignants. La réception des travaux a lieu en 1863, mais la commune doit immédiatement faire des agrandissements à l'école des garçons qui doit accueillir des élèves des communes voisines. Si l'école des garçons est tenue par des enseignants laïques, l'école des filles est gérée par trois religieuses.



Extension créée par Pierre Gouron pour accueillir une salle de classe en 1957.

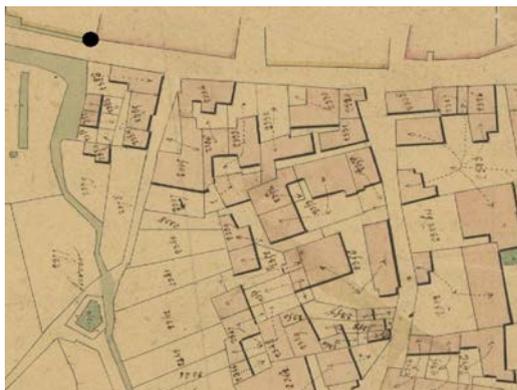
En 1956, le site des écoles est transformé en groupe scolaire. Un nouveau bâtiment est construit parallèlement à la rue Jules Ferry. Six classes sont créées, ainsi que deux préaux, une salle de travail manuel, une salle d'enseignement ménager et un réfectoire pouvant accueillir cent élèves. Les bâtiments construits un siècle auparavant sont conservés et accueillent désormais les logements des enseignants et une salle de classe maternelle dans l'ancienne école des garçons.



Le lavoir du bourg.



La pompe du Potet.



Le lavoir est visible sur le cadastre de 1833 (en bas à gauche). L'emplacement de l'ancienne fontaine, avant la construction de la pompe, est marquée d'un point noir.  
© Archives départementales de la Vienne, 4 P 5564



Abreuvoir en pierre.



Décor floral sculpté sur la pompe du Potet.

## Le lavoir et la pompe du Potet

Le lavoir du bourg à Pleumartin est figuré sur le cadastre de 1833. Comme aujourd'hui, il est situé au bout de la venelle du lavoir, au sud de l'actuelle rue de la République. À cette époque, les abords de la Loire ne sont pas encore canalisés. Le ruisseau alimente le lavoir en eau et est accessible depuis la voie publique pour que le bétail puisse venir s'y abreuver. Pour l'alimentation en eau des habitants du bourg, une petite fontaine est située au bord de la route, en face de l'emplacement actuel de la pompe.

En 1851, la commune décide de réhabiliter les abords de la Loire et de remplacer la fontaine en construisant la pompe dite "du Potet". La Loire canalisée sous la chaussée est modifiée et l'accès depuis la rue de la République est supprimé. Les travaux de canalisation et ceux de la pompe sont réalisés par Louis Trévet, agent voyer résidant à Pleumartin. L'adjudication des travaux est annoncée dans la commune par tambour et par affiches. L'entreprise pleumartinoise de Zacharie Boisdin est désignée pour réaliser les travaux mais elle se révèle insolvable. C'est donc Jacques Royer, second soumissionnaire le plus avantageux, qui se voit attribuer le projet.

Le socle de la pompe et le repose-seau sont réalisés en pierre calcaire dure, alors que la partie supérieure, en forme d'obélisque, est réalisée en pierre tendre. Des fleurs à six pétales, inscrites dans des cercles, sont sculptées en bas-relief à son sommet. Le grand réservoir dans lequel l'eau se déverse est creusé dans une pierre calcaire du Grand-Pressigny. Le corps de la pompe et le conduit sont réalisés en cuivre étamé mais le reste du système de pompage (balancier, arbre, piston et tringle) est en fer. La porte située sur le socle, qui donne accès au mécanisme de la pompe, est en bois de chêne.

Si la pompe a été peu modifiée depuis sa construction, le lavoir a été plusieurs fois remanié. En 1896, la stagnation des eaux de la Loire dans le bourg entraîne plusieurs cas de fièvre typhoïde. Deux ans plus tard, la commune s'emploie donc à restaurer le lavoir et entreprend de nouveaux travaux de canalisation. En 1910, le lavoir est une nouvelle fois reconstruit par l'agent voyer cantonal, Charles Alluaume. Dix ans plus tard, une pompe électrique est achetée pour faciliter le puisage de l'eau. Cette pompe centrifuge équipée d'un système Rateau est installée par Édouard Besse, ferblantier habitant la commune de Pleumartin.



Le bourg de Pleumartin. On distingue parfaitement les deux entités de l'ancien hameau de la Chaume (à droite) et le champ de foire (à gauche) :

- en haut : en 1790, atlas de la terre de Pleumartin, © Archives départementales de la Vienne, FiH1 : Article 1;
- en bas : en 2019, © geoportail.gouv.fr



Maisons de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle sur la route de Châtellerault.



Maisons de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle autour du champ de foire.



Pilastres à chapiteaux ioniques décorant une façade.

## 2. Caractéristiques de l'habitat

Pleumartin présente la densité d'habitants la plus importante des communes des Vals de Gartempe et Creuse. Ceci s'explique par la taille relativement réduite de la commune (23,92 km<sup>2</sup>) pour une population de plus de 1200 habitants. De plus, la forêt de Pleumartin occupe presque un quart de la superficie totale de la commune, ce qui limite les terrains constructibles. À l'image de la plupart des communes des Vals de Gartempe et Creuse, la majorité des bâtiments ont été construits, reconstruits ou fortement remaniés au 19<sup>e</sup> ou au début du 20<sup>e</sup> siècle.

Les deux hameaux les plus anciens sont ceux de Saint-Sennery et Crémille, sièges des deux paroisses primitives. Le château puis l'église de la Trinité sont construits entre le 14<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle au hameau de la Chaume, à l'est de la Loire. Le nouveau bourg qui se développe autour du château et de la chapelle est implanté au point de rencontre de plusieurs routes et est traversé par un axe est-ouest, l'actuelle route de la République.

C'est probablement au 17<sup>e</sup> siècle, avec la transformation de la seigneurie en marquisat et l'autorisation d'organiser des foires, que la partie ouest du bourg a commencé à s'urbaniser. Des constructions s'élèvent progressivement sur le pourtour du nouveau champ de foire, mais de nombreuses parcelles restent cependant non construites jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne l'atlas de la terre de Pleumartin.

De nombreux changements interviennent au 19<sup>e</sup> siècle. Parallèlement à la reconstruction de la plupart des habitations du bourg, de nouvelles maisons sont bâties le long des grandes routes et autour du champ de foire. Ces nouveaux bâtiments présentent des caractéristiques communes : un étage, un étage de comble éclairé par des lucarnes et un rez-de-chaussée, souvent occupé par une boutique ou un atelier. Les toits à croupes délaissent la tuile plate traditionnelle pour une couverture en ardoise d'Angers. Les maisons les plus riches ont une façade principale bâtie entièrement en pierre de taille calcaire ; le décor, inspiré du vocabulaire classique, comprend des frises à denticules, des pilastres qui rythment les travées des façades sur rues. Cependant, la plupart des maisons sont construites en moellons de pierre calcaire partiellement enduits.



Vue aérienne du bourg.

© Nicolas Mahu, Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, 2018



Église paroissiale et maisons autour du champ de foire.



La rue de la République traverse le bourg d'est en ouest.



L'avenue Jourde, créée au début du 20<sup>e</sup> siècle.



Maison de l'avenue Jourde, ancienne caserne des pompiers.

L'arrivée du chemin de fer à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ou l'ouverture de nouvelles voies, comme l'avenue Jourde au début du 20<sup>e</sup> siècle, entraînent une vague de constructions de nouvelles habitations. Ces maisons sont principalement situées le long des avenues d'Hargarten et Jourde, du boulevard Gambetta et de l'avenue Jules Ferry qui prolonge la rue de la République en direction de Vicq-sur-Gartempe et Coussay-les-Bois. Ces bâtiments présentent une plus grande diversité de formes et de matériaux que les constructions des époques précédentes. Elles peuvent être bâties de plain-pied ou à un étage, parfois en retrait par rapport à la rue. Il n'est pas rare qu'elles emploient la tuile plate comme matériau de couverture et parfois la brique pour les encadrements de baies.



Maison du début du 20<sup>e</sup> siècle sur l'avenue de Hargarten.

La dernière phase de développement du bourg est caractérisée par la construction de petits pavillons, bâtis après les années 1950. Par rapport à d'autres communes voisines, ils sont assez peu nombreux à Pleumartin. Ils sont situés au sud du bourg et à l'ouest, entre le cimetière et le hameau de l'Huilerie.

Si l'habitat est principalement concentré dans le bourg, il est aussi aggloméré dans quelques hameaux constitués de plusieurs anciennes fermes. C'est par exemple le cas à Russais, l'Huilerie, la Gerbussière, Chancelay, la Guillochère et Champoisay. Les deux tiers des hameaux de Pleumartin (19 sur 32) sont ainsi constitués en " villages ", c'est-à-dire en agglomération de petites fermes, appelées borderies. Ces dernières étaient de petites exploitations agricoles cultivées par un propriétaire terrien souvent mal équipé. Ces paysans se regroupaient donc autour de terres dites " légères ", qui étaient plus faciles à bêcher.



Maison du début du 20<sup>e</sup> siècle sur l'avenue de Hargarten.

Le hameau de Crémille s'est développé autour de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, citée dès le 11<sup>e</sup> siècle comme étant le siège de l'une des deux paroisses de la terre de Pleumartin. Ce hameau est celui qui compte le plus d'habitations agglomérées après le bourg et comporte des constructions d'époques diverses. Deux habitations du hameau, l'une bâtie de plain-pied et l'autre présentant un étage, peuvent être datées du 17<sup>e</sup> ou du 18<sup>e</sup> siècle. Les autres constructions semblent être bâties entre le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècle.

À Crémille, Russais et d'autres hameaux, plusieurs constructions dépourvues de chaînage d'angle peuvent être, de ce fait, antérieures au 18<sup>e</sup> siècle. Cependant, elles sont peu nombreuses et toujours remaniées aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.



Logement de la ferme à Crémille.



Logement de ferme à l'Huilerie.



Logement de ferme à la Papinerie.



Logement de ferme à Russais.



Grange sur poteaux à la Papinerie.



Grange sur poteaux à Russais.



Étable à l'Huilerie.

### 3. Fermes et dépendances

L'existence de plusieurs fermes et hameaux est attestée dès le Moyen Âge, notamment par le cartulaire de l'abbaye de la Merci-Dieu (La Roche-Posay) et des documents de la seigneurie de Pleumartin : la Boissière est citée en 1230, l'Agricollière en 1320, la Gerbussière en 1453, la Ricatellerie en 1458 ou encore la Vivonnière en 1491. Cependant, à l'image des habitations du bourg, les constructions elles-mêmes datent presque toujours du 19<sup>e</sup> ou du 20<sup>e</sup> siècle.

La ferme de la Ricatellerie est l'une des rares qui présente un état antérieur au 19<sup>e</sup> siècle. D'après la forme de ses baies et sa souche de cheminée en pierre, le logement pourrait dater du 17<sup>e</sup> ou du 18<sup>e</sup> siècle.

Parmi les cinquante-huit fermes recensées à Pleumartin, il existe principalement trois formes d'organisation des bâtiments. Une majorité (vingt-huit) est composée de plusieurs bâtiments séparés repartis de manière aléatoire autour d'une cour. Dix-sept fermes présentent un logement et des dépendances mitoyens et alignés, formant un plan allongé. Enfin, treize fermes sont construites avec des bâtiments attenants, formant un plan en L ou en U, autour d'une cour carrée. Dans chaque cas, les habitations sont composées d'une, deux voire trois chambres et souvent constituées d'un rez-de-chaussée et d'un grenier à blé accessible depuis l'extérieur par une lucarne pendante.

La majorité des logis de ferme sont construits en pierre calcaire, enduits ou non, avec, dans certains hameaux, des inclusions de silex. La pierre de Pleumartin est particulièrement dure. Difficile à tailler, elle s'emploie dans les maçonneries sous forme de moellons très grossiers. La pierre de taille, en calcaire plus tendre, est réservée aux encadrements de baies et aux chaînages d'angles. Les toits des logements sont souvent couverts de tuiles plates, mais à partir du 19<sup>e</sup> siècle et du 20<sup>e</sup> siècle, elles sont progressivement remplacées par des ardoises, voire des tuiles mécaniques.

Les dépendances sont construites avec les mêmes matériaux que les logements. Cependant, il est fréquent que les angles des bâtiments soient dépourvus de chaînages en pierre de taille. Également, par économie, il n'est pas rare que des linteaux de fenêtres ou de portes soient constitués d'une pièce de bois. Quelques granges sur poteaux ont été repérées sur le territoire, notamment dans les hameaux de la Papinerie, Chancelay et Russais. Elles sont particulièrement reconnaissables depuis l'extérieur : elles présentent une porte charretière sur le mur pignon et leurs murs gouttereaux sont peu élevés. Ces granges sont visibles sur le cadastre de 1833, ce qui signifie qu'elles ont été construites avant cette date.

De nombreuses fermes ont conservé leurs puits, comme dans les hameaux de Russais et de l'Huilerie. Isolés dans la cour de la ferme, ils sont construits en pierre calcaire et couverts d'un petit toit qui protège l'eau des déchets qui pourraient la souiller. Ils sont parfois équipés de pompes métalliques qui facilitent le puisage de l'eau à partir du 19<sup>e</sup> siècle.



## III. Documentation

## Documents d'archives

### Archives départementales de la Vienne

- 4 P 5560 à 5566 : Cadastre de 1833 (dit napoléonien).
- 4 P 2837 : Matrices des propriétés foncières, augmentations et diminutions (1836-1862)
- 4 P 2841 : Matrices des propriétés foncières, augmentations et diminutions (1863-1914)
- 2 O 230 3 : Biens communaux non bâtis
- 2 O 230 4-6 : Biens communaux bâtis
- 601 W 580 : Biens communaux bâtis
- 1 Q 60 : Ventes de biens nationaux, actes de ventes selon le régime de la loi du 28 ventôse an IV
- 1 Q 339 : Biens nationaux, actes de vente de domaines de toute origine
- 1 Q 1268 : Fiches classées par commune des immeubles vendus comme biens nationaux (Crémille)
- 1 Q 1273 : Fiches classées par commune des immeubles vendus comme biens nationaux (Pleumartin)
- 9 T 89 : Monument aux morts de Pleumartin
- 2 E 227 : Famille Ysoré (1323-1792) : titres du marquisat de Pleumartin
- 1 B 2 76 : Sénéchaussée de Poitiers, greffe criminel, année 1753
- 1 T 2 393 : Pleumartin, école des garçons, plan dressé par l'instituteur J. Fournier, 1874
- FiH1 : Article 1 : Atlas de la terre de Pleumartin (47 planches), 1790

## Bibliographie - webographie

- Association VGCA. *Les clochers des Vals de Gartempe et Creuse : entre Berry, Touraine, Poitou*, VGCA Patrimoine et Développement, 2017.
- Association VGCA. *Lumière et couleurs : Les vitraux des Vals de Gartempe et Creuse*, VGCA Patrimoine et Développement, 2017.
- Andrault Jean-Pierre, Durand Philippe. *Châteaux, manoirs et logis : la Vienne*, 2011.
- Beauchet-Filleau Henri. *Pouillé du diocèse de Poitiers*, 1868.
- Beauchet-Filleau Joseph. *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Tome premier, 1891.
- Carré de Busserolle J.-X. *Armorial des anciennes familles de la ville et de la sénéchaussée de Châtelleraud*, 1886.
- Clouzot Étienne. "Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de la Merci-Dieu", *Archives historiques du Poitou*, XXXIV, Poitiers, 1905.
- Farisy Jacques. *La ligne de démarcation dans la Vienne*, La Crèche, 2007.
- Guillement Dominique. *Dictionnaire des communes et pays de la Vienne*, Gestes éditions, La Crèche, 2003.
- Jean Suzanne. *L'architecture rurale française : Poitou, pays charentais*, Paris, 1981.
- Lalanne (abbé). *Histoire de Châtelleraud et du châtelleraudais*, Tome Premier, 1859.
- Lalanne (abbé). *Histoire de Châtelleraud et du châtelleraudais*, Tome Second, 1858.
- Rédet Louis. *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, 1881.
- Simmat Gérard, *Le pays des Vals de Gartempe*, Alan Sutton, Joué-les-Tours, 2000.
- Sirey, J.-B. *Recueil général des lois et des arrêts : en matière civile, criminelle, commerciale et de droit public*, 1825.

## Webographie

- Documentation sur l'église paroissiale de la Trinité : [poitiers.catholique.fr](http://poitiers.catholique.fr)
- Généalogie : [geneanet.org](http://geneanet.org)
- Cartographie ancienne et recensement de population : [cassini.ehess](http://cassini.ehess)
- Inventaire national du patrimoine naturel : [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)
- Photographies aériennes anciennes : [remonterletemps.ign.fr](http://remonterletemps.ign.fr)

## Annexes

### **1) Incidents lors de la foire aux bestiaux du 23 juin 1777 (Affiches du Poitou, année 1777, n° 28-29, jeudi 17 juillet 1777, Bureau des Affiches, Poitiers, p. 109).**

« De Plumartin, près Châtelleraud (sic), 29 juin.

Il a été souvent question Monsieur dans vos feuilles, d'accidents occasionnés dans plusieurs foires de cette province et ses environs, par un trouble subit qui se met parmi les bestiaux, et dont on ignore la cause. Il n'est guère possible de croire que ce trouble ne soit pas occasionné par quelques mal-intentionnés qui en profite pour filouter. Ce même désordre est arrivé ici lundi dernier, entre 11 heures et midi. Tous les bœufs sortirent de leur place et se jetèrent de tous côtés ; c'étoit le plus affreux spectacle. Beaucoup de personnes y ont été foulées aux pieds, deux en sont mortes, deux ont eu chacune une jambe cassée, une troisième un bras fracassé, plusieurs ont été défigurées par des coups de cornes. Combien d'autres y ont reçu des blessures différentes ! Quantité de bœufs ont été égarés ; grand nombre ont été écornés et en ont maltraité bien d'autres. Beaucoup d'argent et de tasses volées. Un homme, cependant qui avait ramassé une bourse de 400 livres a été d'assez bonne foi pour la remettre à celui qui s'en est manifesté le vrai propriétaire. Il y a tout apparence, comme on l'a dit tant de fois, que les voleurs sont auteurs de tout ce mal, qui mérite plus que jamais, puisqu'il s'étend et se multiplie, les regards de la Police. Le public est toujours persuadé que c'est avec des poudres que ces filous troublent les animaux et les mettent en fureur. Si on ne prend pas des précautions à l'avenir, c'en est fait de cette foire et peut être de beaucoup d'autres. Tout le monde se rebute et n'y veut plus retourner. »

### **2) Différent entre la commune et M. Ysoré, marquis de Pleumartin au sujet de la propriété de la halle du champ de foire en 1805 (Archives départementales de la Vienne, 2 O 230 3).**

- Lettre du sous-préfet de Châtelleraud à M. Charles Cochon de Lapparent, préfet de la Vienne, 6 juin 1805 :

« (...) Considérant que M. Ysoré d'Hervault n'a eu aucun droit pour rentrer dans la propriété et jouissance de la halle de Pleumartin, séquestrée sur lui pour cause d'émigration, puisque cet immeuble est affecté à un service public. Considérant encore que la halle dont il s'agit n'ayant jamais cessé de recevoir et abriter les marchands de toute espèce [...] toujours dû être une propriété communale puisqu'elle est indispensable à la commune de Pleumartin pour ses foires et marchés. Le sous-préfet sous signé estime qu'il y a lieu de faire droit à la réclamation de M. le maire de Pleumartin et de l'autoriser à se mettre en possession et jouissance de la halle de sa commune dont le sieur Ysoré s'est mal à propos emparé. (...) »

- Réponse du préfet de la Vienne, 17 juin 1805 :

« (...) Considérant que l'avis du conseil d'État du 29 frimaire dernier, invoqué par l'exposant pour faire maintenir la commune de Pleumartin, comme au passé, dans la possession et jouissance des halles édifiées sur son territoire, est étranger à sa demande, en ce que ces expressions (« les halles ne peuvent cesser d'appartenir aux communes ») ne peuvent et ne doivent s'entendre que de celles dont les communes auraient la propriété et qui auraient été à l'époque du 29 frimaire ou seraient encore sous la main-mise nationale. Que celles dont il s'agit ne lui ont jamais appartenu mais seulement qu'elle en jouit dans les premières années de la révolution, ce qui ne lui donne aucun titre à la propriété. Considérant que ces mêmes halles, réclamée par le sieur Ysoré d'Hervault Plumartin (sic), ancien propriétaire, rayé de la liste des émigrés, lui ont été restituées par notre arrêté du 22 thermidor an 10, comme ne paraissant pas être de l'espèce de biens dont la réserve est ordonnée par le sénatus

consulte du 6 floréal de la même année. Le préfet du département de la Vienne, arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

À Poitiers, le 28 prairial an 13. Signé : Cochon. »

### **3) Légende noire de Victor Marie Ysoré, marquis de Pleumartin au 18<sup>e</sup> siècle (M. d'Argenson, "Isoré de Plumartin", *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome VII, Tours, 1855, p. 119).**

« L'histoire du marquis de Plumartin (sic) est encore tellement connue en Poitou, qu'elle est demeurée la source inépuisable de récits plus ou moins authentiques, parmi lesquels il nous suffira de choisir au hasard quelques traits, sinon des plus certains, du moins des plus accrédités. (...)

M. de Pleumartin était un grand amateur de chevaux. Il se plaisait à remplir lui-même tous les soins qu'exigent ces animaux, et même à les ferrer. Il déployait, assure-t-on dans cet exercice, une adresse et une vigueur peu commune. (...) Sa forge était située devant le château, et à proximité de l'entrée qui s'ouvrait sur la place publique du bourg. Un cavalier traverse le village de Plumartin (sic), et son cheval réclame l'assistance d'un forgeron. Il s'adresse à l'un des habitants de l'endroit, et lui demande la demeure d'un maréchal-ferrant. Soit malice, soit ingénuité, le paysan indique la forge du château où il trouvera ce dont il a besoin. Le voyageur s'y rend, et apercevant le marquis qu'il n'eût jamais reconnu en accoutrement de simple ouvrier, il réclame de lui ce service. Le marquis ne se fait point prier, et n'a garde de se faire reconnaître. Il ferre le cheval avec la plus grande dextérité et renvoie le voyageur satisfait. Celui-ci veut payer le prix de son travail ; le marquis refuse, et lui demande seulement de lui indiquer celui qui lui a valu sa pratique. Il n'est pas loin, répond l'étranger, ne le voyez-vous pas là-bas qui se promène encore sur la place ! Le voyageur s'éloigne ; mais aussitôt le marquis fait saisir l'individu qui lui a été montré, et le vassal est traduit incontinent devant le tribunal du seigneur. « Ah drôle ! Ah manant ! C'est donc toi qui m'as fait passé pour un forgeron et m'as désigné comme tel ; tu as voulu plaisanter avec ton seigneur ; je te ferai voir ce que vaut ta plaisanterie. Tu verras que je suis en effet un forgeron, et de bonne sorte ». Puis sans désespérer, il le fait déchausser et tenir par ses satellites ; puis faisant rougir un fer au feu, il le lui applique et le clou lui-même tout rouge et tout bouillant sur le talon. Telle fut la vengeance du marquis de Plumartin (sic). »

### **4) Gâteaux du canton de Pleumartin (Abbé Lalanne, "Glossaire du patois poitevin", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXII, Poitiers, 1867).**

p. XIX : « C'est le baigneton, sorte de pâtisserie légère frite dans la poêle, qui, pendant les fêtes grasses, fait le régal des habitants du canton de Pleumartin. Si l'on fait des signes de croix en mangeant le premier et si l'on prononce ces mots : « baigne, baigneton, fais fuir nielles et chardons », les champs seront assurément délivrés de ces plantes parasites. »

p. XX : « Ailleurs, dans le canton de Pleumartin, il y a la galette Bauduche. C'est aussi un petit pain rond. Mais son usage n'est plus le même. Il sert à invoquer Ste Bauduche pour obtenir un temps sec et serein quand on veut faire la buée (la lessive). Les ménagères le préparent quelques jours seulement avant cette importante opération, puis elles le donnent au premier pauvre qui se présente à la porte, et c'est lui qui est chargé de faire les prières à la sainte pour obtenir le temps favorable. La même coutume existe aussi dans les environs de Parthenay. »

### **5) Tentative de déraillement du train à Pleumartin le 17 juillet 1893 (*Journal L'Indépendant du Blanc, Organe démocratique de l'arrondissement*, n° 126, 29 juillet 1893).**

« Le 17 juillet, jour de la foire de Pleumartin, à 9h et demie du soir, au moment du passage du train n°1632, se dirigeant sur Châtellerault, une pierre pesant 8 kilos avait été placée sur le rail, en face le passage à niveau n°23, près le hameau du Clou, commune de Pleumartin. Cette pierre, traînée 7 ou 8 mètres, a été rejetée heureusement par le chasse-pierre; il n'y a eu aucun accident. Une enquête faite par la gendarmerie a amené la découverte de l'auteur de cet attentat ; c'est un enfant de 9 ans, nommé Millet Louis, habitant la Vivonnière, commune de Pleumartin ; il a été arrêté et a fait des aveux complets. »

## Remerciements :

à Mme. Beaumont d'Hendecourt, M. Besse, M. Bigot, M. et Mme. Guillet et Mme. Grateau pour leurs renseignements et la documentation fournie.

à tous les habitants de Pleumartin pour leur accueil.

## Rédaction et photographies :

sauf indication contraire :

Paul Maturi

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut

Région Nouvelle-Aquitaine, service Patrimoine et Inventaire, 2018.

## Légendes des photographies :

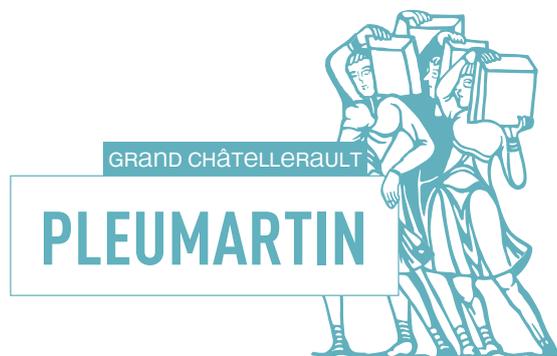
- Couverture : Vue aérienne du champ de foire, © Nicolas Mahu, Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, 2018.
- p. 4 : Carte postale, pompe du Potet en 1906, © Collection particulière.
- p. 18 : La rue de la République en direction du champ de foire.
- p. 40 : Le bourg en 1833, cadastre, © Archives départementales de la Vienne, 4 P 5564



Vue aérienne du  
© Nicolas Mahu, Communauté d'Agglomération



bourg de Pleumartin.  
de Grand Châtellerault, 2018



**Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut**  
 Service Pays d'Art et d'histoire  
 Hôtel de Ville  
 78 boulevard Blossac  
 BP 90618 - 86106 Châtelleraut Cedex  
 Tél. : 05 49 23 70 14 ou 05 49 23 70 17  
[patrimoine@grand-chatelleraut.fr](mailto:patrimoine@grand-chatelleraut.fr)  
[www.grand-chatelleraut.fr](http://www.grand-chatelleraut.fr)

**Région Nouvelle-Aquitaine**  
 Service Patrimoine et Inventaire, site de Poitiers  
 15 rue de l'Ancienne Comédie  
 CS 70575, 86021 Poitiers Cedex  
 Tél. : 05 49 36 30 05  
[www.inventaire.poitou-charentes.fr](http://www.inventaire.poitou-charentes.fr)

**GRAND  
 CHÂTELLERAUT**  
 COMMUNAUTÉ  
 D'AGGLOMÉRATION

